

# Communiqué de presse

24/10/2019

## **CHAQUE ANNÉE, 360 000 MÉNAGES BELGES DÉPENSENT 600 EUROS DE TROP POUR LEUR ÉNERGIE**

*Il ressort des analyses les plus récentes qu'un très grand nombre de ménages et PME belges paient encore trop pour leur facture de gaz et d'électricité. Même en cas de changement de contrat, le consommateur n'opte pas toujours pour la formule la moins chère. Pour profiter des meilleurs prix, il reste essentiel de comparer régulièrement.*

Dans sa dernière analyse, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) constate qu'il existe encore des écarts de prix importants entre les contrats les moins chers et les plus chers du marché. La plus grande différence de prix s'observe entre les contrats proposés aujourd'hui et ce que l'on appelle les « contrats dormants », des contrats qui ne sont plus proposés aujourd'hui mais auxquels des centaines de milliers de belges sont encore liés. Toutefois, même deux contrats d'électricité et de gaz encore actifs peuvent facilement présenter une différence de quelques centaines d'euros.

### **UN POTENTIEL D'ECONOMIES IMPORTANT**

Les analyses de la CREG montrent qu'un potentiel d'économies (écart entre le contrat le plus cher et le contrat le moins cher) de plus de 300 EUR peut être réalisé chaque année sur la facture d'électricité. Pour le gaz, ce potentiel d'économies peut atteindre plus de 800 EUR. Des écarts de prix importants s'observent tant entre les fournisseurs que dans l'offre d'un même fournisseur.

Il en résulte que quelque 360 000 ménages belges déboursent chaque année plus de 600 EUR de trop pour leur énergie. Pour près de 20 000 PME, le surcoût s'élève à 3 450 euros par an.

« Il y a deux explications à ce phénomène », note Laurent Jacquet, directeur des prix à la CREG. « D'une part, plus de 600 000 ménages et 70 000 PME n'ont pas changé de contrat ces dernières années, bien qu'ils puissent le faire sans payer d'indemnité moyennant un préavis d'un mois. D'autre part, force est de constater que ceux qui concluent un nouveau contrat n'optent pas automatiquement pour l'offre la moins chère ».

### **LE CREG SCAN, UN OUTIL UNIQUE ET PRATIQUE**

Par le lancement du CREG Scan en 2017, le régulateur fédéral de l'énergie a souhaité offrir au consommateur un outil unique et pratique lui permettant de comparer en 6 clics des contrats dormants avec l'offre actuelle du marché. Cette comparaison n'est pas possible sur les autres comparateurs de prix, car seule l'offre actuelle y est présentée.

Aujourd'hui, le CREG Scan est complet, puisqu'il contient également les achats groupés (330 000 ménages) et les contrats coopératifs (70 000 ménages). En outre, l'utilisateur peut depuis cette année établir une distinction entre les contrats à prix fixe et les contrats à prix variable, ce qui facilite la comparaison. Au

total, le CREG Scan compare 13 200 contrats, là où les autres comparateurs de prix ne prennent en compte que les 664 contrats actuellement disponibles sur le marché.

« De plus en plus de Belges utilisent le CREG Scan, mais les chiffres montrent qu'il reste encore beaucoup à faire avant que chaque ménage et chaque PME bénéficient des prix les plus avantageux », déclare Laurent Jacquet. « Voilà pourquoi nous lançons aujourd'hui une campagne de sensibilisation à cet outil unique sur les réseaux sociaux ».

**Le CREG Scan se trouve [ici](#).**

## **Contact presse**

### **CREG**

Sophie Lenoble

+32 497 52 77 62

[sophie.lenoble@creg.be](mailto:sophie.lenoble@creg.be)

## **A propos de la CREG**

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

[www.creg.be](http://www.creg.be)